



- Juillet 2015**

La vogue à Mézériat

Cet évènement incontournable dans la vie de notre village a lieu le dernier weekend du mois de juillet.

Pour l'année 2015, retenons les 24, 25 et 26 juillet.

Elle débute le vendredi soir avec la retraite aux flambeaux, une belle prestation de la Banda et un vin d'honneur offert par la Municipalité.

Viennent ensuite la soirée andouillettes du samedi organisée par le Syndicat d'Initiative et son bal populaire gratuit.

Tout se termine dans la plus grande convivialité le dimanche avec cette année un vide-grenier sous la houlette du club de football des Bords de Veyle et le concours de boules du lundi.

La vogue ne serait pas la vogue si les forains et leurs attractions étaient absents de cette manifestation. Tous les enfants et les adolescents sont ravis de retrouver chaque année les auto-tamponneuses, le tir, la pêche, et bien sûr les manèges pour les petits.

Ces trois jours de fête populaire ont été modifiés au fil des années.

La mémoire de nos anciens a permis de remonter le temps et de se souvenir de l'évolution de ce que l'on appelait alors la « fête patronale ». Dans le livre « La Monographie de la commune de Mézériat » d'Eugène DUBOIS, nous apprenons que le saint patron de Mézériat est Saint-Christophe, fêté au début du XIX^e siècle le 25 juillet. Cette information permet sans doute de mieux comprendre l'origine et le choix de la date de notre « fête patronale ».

Dans les années 1950, il y avait un bal le dimanche et un autre le lundi. C'était le bal FRIZOT, tenu par la famille GAUTHIER (parente de la famille BREVET, tenancière du restaurant) qui montait le chapiteau et gérait les musiciens. La société « La Bresse » accordait le lundi après-midi à ses salariés, ils travaillaient donc le matin seulement et pouvaient ainsi profiter du bal.

A l'époque, on parlait de bal monté, puisque les « balistes » montaient chapiteau, parquet et tables sur deux niveaux : l'un pour trinquer et observer et l'autre pour danser au rythme de l'orchestre. Le bal avait un grand succès puisqu'en effet c'était le moyen pour les jeunes de se rencontrer, la mixité n'étant pas encore de mise à l'école !

Dans les années 1970, les jeunes arrivaient en R8 Gordini, Simca 1000, Fiat 850 ou Panhard 24 CT, buvaient du rouge limé (vin rouge + limonade), du rouge vittel, du pschitt orange ou citron, de la limonade de chez BADIN ou Jean BLANC et venaient pour danser (un seul niveau de parquet) et bien sûr...pour draguer ! Nombre de mariages ont débuté par une danse dans un bal du secteur...

Le restaurant BREVET, le boulanger et le pâtissier fabriquaient des tartes bressanes, au fromage ou à la frangipane vendues sur la vogue et dégustées avec un verre de Cerdon.

Il y avait même une piste de kart sur la place de la gare.

C'est en 1990 que le Syndicat d'Initiative décide de proposer, pour le samedi, une « soirée andouillettes » (La Bresse oblige !), espérant ainsi rassembler un grand nombre de villageois et donner un nouvel essor à la vogue.

Le dimanche après-midi, une course cycliste importante pour tous les clubs régionaux était organisée par le club cycliste châillonnais : d'abord en partenariat avec les commerçants et les artisans de Mézériat puis relayée par le Syndicat d'Initiative, en 1973, pour assurer la continuité de cet évènement très apprécié par tous les Mézériatis. Les encadrants, les supporters ainsi que les familles des coureurs représentaient une affluence importante dans le village et sur le parcours de la course. Tout le monde se souvient de la Renault Estafette conduite par Henri FORT ou Pierre BOZON, avec au micro Albert DUBOIS annonçant le passage des participants avec verve et gaieté. Les spectateurs massés sur le parcours, applaudissant, encourageant leurs favoris (le tour de France en miniature !) pouvaient soutenir les jeunes du village. Citons quelques coureurs, licenciés au Vélo Club Bressan : André-Alain DEGLETAGNE, Joseph MARTONE, André MERLOS, Jacky PEPIN, Eric et Christian REVERCHON et aussi Bernard CHEVRY. En 2004 se déroulait la 63^e édition et, à la suite de nouvelles règles de sécurité, l'aventure ne fut pas renouvelée l'année suivante.

Mais si, à ce jour, il n'existe qu'une seule vogue, ce ne fut pas toujours le cas. En effet, un grand nombre d'habitants se souvient encore de la « vogue de la gare », la vogue de printemps. C'était la première vogue de la saison pour le secteur, elle avait lieu pour Pâques et elle était toute aussi importante que la vogue d'été.

Elle fut créée en 1939 par Alphonse POMATHIOS (grand-père de Georges FOURNIER), propriétaire du café-restaurant l'Hôtel de Genève (aujourd'hui le Cambodiana). A l'époque, les bruits de guerre circulaient et la morosité gagnait la population. Il décida donc, malgré l'opposition des religieux, d'instaurer cette festivité pour essayer de distraire et amuser les gens. C'était le début de la mobilisation, les ordres de ralliement arrivaient au bureau de poste. Le bal du dimanche soir et tous les divertissements (casse-boîte, tirs, manèges pour enfants) étaient compromis. Que faire ? En accord avec le receveur des postes, une décision délicate fut prise : la distribution des ordres de mobilisation attendrait le mardi suivant afin de préserver la vogue, mais aussi permettrait aux futurs appelés de profiter quelque peu de la paix qui régnait encore au village. Après une interruption pendant la guerre, elle reprit à la libération mais, la fréquentation diminuant au fil des années, elle s'arrêta en 1988.

La commission communication remercie toutes les personnes qui ont apporté leur témoignage et leur collaboration pour la rédaction de cet article (qui fut un réel plaisir).

Edito

Vive les nouveaux Mézériatis

Qu'il est agréable d'initier nos nouveaux habitants à la belle vie à Mézériat.

C'est vrai que nous avons passé une très bonne fin de matinée, un samedi, à faire connaissance avec les personnes nouvellement arrivées sur la commune. Elles viennent d'un village voisin, d'une autre région ou de beaucoup plus loin pour ces Français ayant travaillé à l'étranger.

Tous nous parlent de la bonne ambiance, de la gentillesse des Mézériatis, soyez-en tous remerciés. Nous avons pu échanger avec Bernard et son don pour la peinture, avec Pascal, spécialiste des tomates bleues et des légumes anciens qui s'est promis de nous faire une conférence à l'automne. Ils découvrent Mézériat et nous les découvrons. Chacune et chacun a une multitude d'histoires à nous raconter. La cerise sur le gâteau, nous avons de nouveaux Ch'tis parmi nous. Le soleil, ils l'ont dans leur cœur et ils nous le montrent bien.

Ce 6 juin fut la première « séance des nouveaux ».

Rendez-vous a été pris le samedi 5 septembre : quelles régions allons-nous découvrir ?

Pendant l'été, les travaux continuent

En effet, deux chantiers d'envergure ont été lancés.

Tout d'abord, celui de la station d'épuration basée sur la technique du lit de roseaux, au sud de la commune. Nous en sommes à la consultation des entreprises. Deux sous-chantiers démarreront simultanément, la station elle-même et l'assainissement pour acheminer les eaux usées et renvoyer les eaux traitées à la rivière.

L'autre chantier, celui de la route de Polliat, se décomposera en trois étapes : l'enfouissement des réseaux secs (électricité, télécommunications et éclairage), la construction d'un chemin piétonnier pour faciliter le déplacement des personnes jusqu'au village et enfin la mise en place de différents dispositifs pour réduire la vitesse.

Double danger pour les collectivités

Depuis de nombreux mois, la baisse des dotations de l'Etat auprès des communes est un sujet très épineux. Chaque village, intercommunalité et département subit cette mesure complètement disproportionnée. Les collectivités représentent seulement 4% de la dette française et elles doivent supporter 25% de l'effort financier.

Deux attitudes pour celles-ci : soit réduire leurs investissements d'une manière drastique avec les conséquences sur les entreprises de travaux publics et les artisans, soit augmenter les impôts d'une manière considérable. En ce qui concerne Mézériat, il a été décidé de ne rien changer sur le relèvement cyclique de 2% toutes les deux années. Nous ferons par contre très attention sur nos choix d'investissements : qu'ils soient raisonnés et proportionnés aux besoins de notre village.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est en discussion au Parlement. Elle menace plus encore les libertés locales et le principe de décentralisation. Elle veut réduire les compétences de la commune au profit de structures plus importantes. La notion de « proximité » sera moins bien appliquée puisque le service auprès de nos concitoyens se fera à partir des intercommunalités, du département, voire même de la région.

Tout au long de l'été, Mézériat vous propose diverses animations, profitez-en bien. Bonnes vacances à toutes et à tous.

Etienne ROBIN



Dans ce numéro

La vogue	 en couverture
	 et 2 ^e de couverture
Edito	 Page 1
Vie civique	Pages 2
Zoom sur la Municipalité	...Page 3
Le budget	Pages 4 et 5
Vie communale	Pages 6 et 7
Vie associative	Pages 8 et 9
Vie scolaire	Page 10
Bienvenue à	Page 11
Travaux	Pages 12 et 13
Environnement	Page 14
Savoir vivre	Page 15
Sécurité	Pages 16 et 17
Pêle-mêle	4 ^e de couverture

Supplément détachable :
les contacts de nos associations et les services

Si vous avez des suggestions ou des remarques, vous pouvez les adresser à la commission communication, par écrit ou par mail à la mairie.

Directeur de la publication : Etienne ROBIN

Rédacteur en chef : Leslie VOLATIER

Comité de rédaction : Laetitia BERTRAND, Florence GAMBY, Josiane MUZY, Martine VOLLAND

Photocomposition-Impression : COMIMPRESS

Crédit photographique :

la commission communication, les élus, les associations de Mézériat, les professeurs et personnels des écoles, Lucette RICHARD, Georges FOURNIER, Laurent CARTILLIER, Colette REVERCHON, Catherine AULAZ, journaliste sportive au Progrès.

Toute reproduction d'article, de photo ou dessin, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la municipalité.

Elections départementales 2015

Les 22 et 29 mars derniers ont eu lieu les deux tours de scrutin concernant l'élection des Conseillers Départementaux qui remplacent dorénavant les Conseillers Généraux.

La carte de France a été révisée pour passer de 4035 à 2054 cantons équilibrés démographiquement. Toutefois, les listes présentant un binôme de candidats respectant la parité, ce sont donc 4108 conseillers qui ont été élus pour 6 ans.

L'Ain s'est vu redécoupé en 23 cantons électoraux (contre 43 auparavant). Mézériat a quitté le canton de Châtillon-sur-Chalaronne pour intégrer le canton de Vonnas, nouvelle entité formée par les territoires des Communautés de Communes de Pont-de-Veyle et de Bords de Veyle ainsi que la commune de Saint-Laurent-sur-Saône, soit 19 communes et près de 23000 habitants.

Résultats	1 ^{er} tour		2 ^e tour	
	Mézériat	Canton de Vonnas	Mézériat	Canton de Vonnas
Inscrits	1 454	16 099	1 454	16 098
Votants	676 soit 46,5%	8 406 soit 52%	726 soit 49,9%	8 708 soit 54%
Bulletins blancs	12	274	12	214
Bulletins nuls	2	85	4	49
Exprimés	662	8 407	71	8 445
C. GREFFET / M. LOUIS	276 soit 41,69%	3 217 soit 39,98%	288 soit 40,56%	3 453 soit 40,89%
B. CHAUSSAT / E. MARQUEYROL	206 soit 31,12%	2 410 soit 29,95%	195 soit 27,46%	2 147 soit 25,42%
M.A. CLEMENT / M. VOISIN	180 soit 27,19%	2 420 soit 30,07%	227 soit 31,97%	2 845 soit 33,69%



Christophe GREFFET, Maire de Saint-Genis-sur-Menthon et Président de la C.C. de Pont-de-Veyle, et **Mireille LOUIS** représentent donc notre canton de Vonnas. Mézériat peut ainsi s'enorgueillir de l'élection de l'une de ses habitantes. En effet, Mireille LOUIS, 49 ans, enseigne à l'école maternelle de Mézériat depuis 12 ans et vit au hameau des Pigots depuis bientôt 20 ans. Mariée, deux fils, elle nous explique sa démarche :

« N'étant pas originaire de Mézériat, je me suis intégrée dans la vie du village en m'investissant dans les associations locales, au Sou des Ecoles et au Tennis Club. Bien qu'issue d'un milieu très

concerné par la politique, c'est un peu par hasard que je me suis présentée aux élections départementales. Lorsque le vice-président du Conseil Départemental du mandat précédent, Christophe GREFFET, m'a proposé d'être sa colistière, j'ai pensé d'abord que c'était une formidable reconnaissance puis que c'était une véritable opportunité de porter haut les valeurs qui me sont chères.

Je remercie encore les personnes qui se sont déplacées pour voter et ont fait qu'aujourd'hui nous siégeons au Conseil Départemental.

Je compte exercer mon mandat en restant au contact des habitants du territoire et des élus pour pouvoir défendre et faire aboutir leurs projets. »

Elections régionales 2015

Les Conseillers Régionaux seront élus aux scrutins des 6 et 13 décembre prochains pour un mandat de 6 ans. Les régions ont elles aussi été redécoupées.

1945 : les femmes votent pour la première fois !

Elles se sont engagées dans la Résistance, ont fait preuve de courage, pris des risques, recueilli des clandestins, transmis des messages, travaillé dans les usines et les fermes tout en s'occupant de leurs enfants et elles ont gagné la reconnaissance des hommes : non, les femmes n'étaient pas des êtres sans avis ou influençables ! L'Assemblée consultative siégeant à Alger adopte enfin le 23 mars 1944 le principe du droit de vote des femmes et le 21 avril le Général DE GAULLE signe l'ordonnance actant que « les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ».

Le 29 avril 1945, elles votent pour la première fois à l'occasion des élections municipales.

La France est l'une des dernières nations européennes à accorder le droit de vote aux femmes. Depuis 70 ans, elles expriment leur opinion mais il faudra la loi sur la parité en 2000 pour qu'autant d'hommes et de femmes se présentent lors des scrutins de liste.

La parité a été imposée lors des élections municipales de 2014 dans les communes de plus de 1000 habitants et en 2015 pour l'élection des délégués départementaux. Il était temps que nos concitoyennes s'investissent dans les affaires publiques car à l'heure actuelle, seulement 27 % des députés, 25 % des sénateurs et 16 % des maires sont des femmes !

Le droit de vote des femmes acquis en 1944 a été suivi d'autres conquêtes toutes aussi importantes :

1965 : le droit de travailler et d'avoir un compte en banque sans l'autorisation de son mari ;

1967 : le droit de prendre une contraception (loi NEUWIRTH) ;

1972 : le droit d'être payée autant qu'un homme ;

1975 : le droit d'avorter (loi VEIL) ;

2013 : le droit de porter des pantalons !!!

Zoom sur la municipalité

Qui sont et que font les élus de la « Commission Finances » ?

Président de la Commission : Etienne ROBIN ;

Vice-Président : Jean-Pierre SAINT-SULPICE, 3^e adjoint délégué aux finances ;

Membres : Laetitia BERTRAND, Christelle COLIN, Martine VOLLAND, Jérôme CARMELLE, Hervé CLERC, Joël MONIER.

Les principales missions de la commission finances sont les suivantes :

Préparation des budgets primitif et supplémentaire

La commission finances élabore le budget communal primitif et en assure le suivi.

Pour le citoyen non initié au secteur de la finance, il est parfois bien difficile de comprendre comment fonctionne les comptes

publics... Voici une tentative d'explication qui pourra peut-être l'éclairer.

Le budget primitif

Il doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent le 15 avril.

Par cet acte, l'ordonnateur (le maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période concernée.

Comment est structuré le budget primitif ?

Il se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
- charges à caractère général - charges de personnel - charges de gestion courante - intérêts des emprunts - charges exceptionnelles	- produits locaux tels que les locations d'immeubles, emplacements au cimetière - recettes fiscales provenant des impôts directs locaux - dotations de l'État comme la Dotation Globale de Fonctionnement	- remboursement du capital des emprunts - opérations d'investissements : travaux, acquisition, construction	- Fonds de Compensation de la T.V.A. - subventions : Etat, Région, Département, Agence de l'eau, etc. - emprunts
<i>Virement à la section investissement : l'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la commune.</i>			Virement de la section fonctionnement

Les décisions modificatives (D.M.)

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par le conseil municipal qui vote des décisions modificatives. Si la somme prévue au budget est insuffisante, la commune pourra dépenser un montant supérieur à la seule condition du vote d'une D.M. du conseil municipal.

Le budget annexe « assainissement »

Il est distinct du budget primitif. Il est également voté par le conseil municipal.

Ce budget permet d'établir le coût réel du service assainissement (dépenses) et de déterminer avec précision le prix à payer par ses utilisateurs (recettes) pour équilibrer les comptes.

De manière synthétique, l'assainissement comprend l'évacuation et le traitement des eaux usées ainsi que l'écoulement des eaux de pluie.

La construction de notre nouvelle station d'épuration à roseaux impactera donc le budget d'assainissement et devra être financée par des ressources telles que les subventions, l'emprunt, le F.C.T.V.A.

L'examen des comptes administratifs

Les opérations de recettes (émissions de titres) et de dépenses (mandats) sont effectuées par l'adjoint délégué aux finances. Cette comptabilité permet de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées par le conseil municipal. Elle a pour objectif de dégager le résultat de l'exercice.

L'adjoint délégué aux finances rend compte annuellement des opérations exécutées.

Le compte administratif :

- rapproche le budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes,
- présente le résultat comptable de l'exercice,
- est soumis à l'approbation du conseil municipal qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

(Le compte administratif est à la commune ce que le compte de résultat est à l'entreprise)

Le contrôle de l'exécution budgétaire

Si le maire ordonne les dépenses (l'ordonnateur), c'est le trésorier municipal (basé à Châtillon-sur-Chalaronne pour Mézériat) qui procède aux règlements après avoir vérifié la légalité et la régularité de celles-ci.

La commune ne dispose d'aucun moyen de paiement.

Le trésorier peut être présent lors de la séance du conseil qui vote l'approbation du compte administratif de l'année N-1 et du budget de l'année en cours N.

Fixation des taux d'imposition et des tarifs

La commission étudie et propose des révisions qu'elle soumet ensuite au conseil municipal pour approbation.

Les tarifs (location de salles, concessions du cimetière, ...) sont consultables sur le site internet mezeriat.fr ou auprès du secrétariat de mairie.

Le budget

Les finances communales sont réparties sur deux budgets : le budget principal et le budget assainissement. Chaque budget est divisé en deux sections : fonctionnement et investissement. Les comptes administratifs représentent les dépenses et les recettes réelles de l'année écoulée et dégagent en général un excédent (un résultat positif).

Le budget prévisionnel projette les dépenses et les recettes de l'année à venir et se doit d'être équilibré.

Compte administratif principal : résultat 2014

Budget Communal	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	899 728 €	1 646 330 €	1 088 291 €	1 365 298 €
Excédent	746 602 €		277 007 €	

En section investissement

Les principaux postes de dépenses en 2014 sont les suivants :

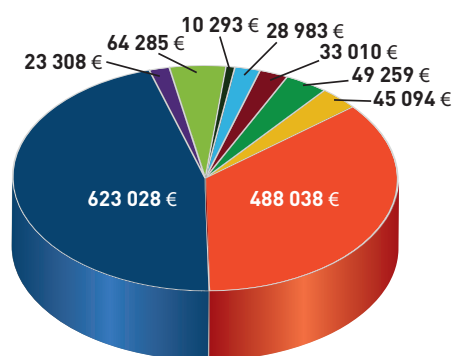
Travaux Route de Vaudrenand et Rue des Nallins.....	345 032 €
Acquisition et rénovation de la gare	205 843 €
Acquisition immobilière (logement Place du Marché)	82 300 €
Remboursement des emprunts	74 123 €
Chemin piétonnier Route de Chaveyriat	29 446 €
Voirie	29 193 €
Tondeuses	28 788 €
Travaux aux écoles et cantine.....	28 356 €
Parking du stade.....	15 117 €

Les principales ressources sont :

Report de l'excédent d'investissement 2013	721 090 €
Emprunts	500 000 €
Report de l'excédent de fonctionnement 2013 ...	302 966 €
Subventions	48 810 €
- Conseil Départemental : 20 840 € (notamment travaux de la gare),	
- S.I.E.A. (Syndicat d'énergie) : 23 728 € (Route de Vaudrenand et Rue des Nallins),	
- Etat : 4 242 € (travaux de carrelage et fenêtres à l'école élémentaire)	
Fond de Compensation de la T.V.A.	25 457 €
Taxe d'aménagement	12 197 €

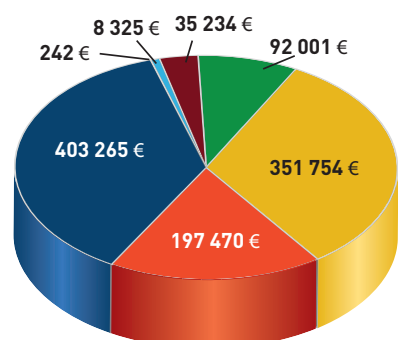
En section fonctionnement

Recettes



- Impôts fonciers (foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation)
- Dotations et subventions (aide de l'Etat aux communes)
- Taxe C.V.A.E. (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)
- Revenus immobiliers et location de la salle des fêtes
- Autres taxes (IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, droits de place sur le marché, droits de mutation)
- Autres produits
- Ventes, prestations (concessions cimetière, redevances diverses)
- Report d'une partie de l'excédent 2013
- Opérations comptables

Dépenses



- Charges de personnel (9 personnes à temps plein, 6 à temps non complet)
- Charges générales (électricité, chauffage, entretien des bâtiments communaux et voirie, fournitures administratives, matériels, etc.)
- Gestion courante (participation au SDIS, subventions aux associations et C.C.A.S., indemnités des élus)
- Reversement de la Contribution Economique Territoriale à d'autres communes (solidarité) et à la C.C.B.V.
- Opérations comptables (amortissement d'immobilisation)
- Charges financières (intérêts d'emprunts)
- Charges exceptionnelles

Budget principal 2015

Budget Communal	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	1 543 358 €	1 543 358 €	1 700 033 €	1 700 033 €

Les excédents dégagés en 2014 sont reportés en recettes 2015, chacun dans leur section respective.

Les dépenses d'investissement pour 2015 concernent essentiellement les projets d'aménagement de la Route de Polliat, d'agrandissement du cimetière, de travaux d'accessibilité de bâtiments communaux.

Les taux d'imposition ont été majorés de 2%. Cette augmentation est pratiquée tous les 2 ans depuis le mandat précédent pour faire face notamment à la baisse des dotations de l'État et donc à la diminution des recettes.

Taxe d'habitation : 12,26 %

Taxe foncière - bâti : 13,39 %

Taxe foncière - non bâti : 32,86 %

C.F.E. (Contribution Foncière des Entreprises) : 18,23 %

Pour 2015, cela représenterait environ 12 000 € de recettes supplémentaires.

A noter que le départ de la société La Bresse occasionne la perte de la taxe foncière.

Une baisse conséquente des revenus liés à la C.F.E. avait déjà été amorcée depuis 2011.

Compte administratif assainissement : résultat 2014

Résultats	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	59 128 €	332 682 €	86 525 €	336 810 €
Excédent	273 554 €		250 285 €	

En investissement :

les travaux d'extension du réseau, l'étude sur la future station à roseaux et les emprunts en cours sont compensés par le report de l'excédent de l'année antérieure et les subventions.

En fonctionnement :

les dépenses liées à l'entretien du réseau d'assainissement sont financées par des participations des usagers (Participation à l'Assainissement collectif, droits de branchement), la redevance d'assainissement et les subventions.

Budget assainissement 2015

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 795 515 €	1 795 515 €	365 685 €	365 685 €

Les excédents 2014 sont reportés respectivement dans leurs sections de recettes 2015.

En section d'investissement, les dépenses prévisionnelles sont importantes puisque la station d'épuration actuelle sera remplacée par une nouvelle construction dont le montant est estimé à 1 668 465 €. Les subventions notifiées par le Conseil Départemental s'élèvent à 357 470 € mais d'autres devraient s'ajouter (notamment de l'Agence de l'eau). La commune prévoit de contracter un emprunt pour compléter le financement de cette opération.

Cérémonie du 8 mai 2015

Elle a célébré le soixante-dixième anniversaire de la libération de la France et de la victoire sur le nazisme.

Après le discours de Georges BREVET, 1^{er} adjoint, Albert DUBOIS, représentant des Anciens Combattants s'est exprimé, évoquant la période difficile de la seconde guerre qu'il a connue. Puis des enfants des classes de C.M.1 et C.M.2 ont lu des textes dont une lettre d'un jeune soldat allemand qui décrit à sa fiancée les dures conditions de la guerre. Le directeur de l'école élémentaire Thierry AUBIN a souhaité, en mettant à l'honneur le témoignage d'un ennemi d'alors, rendre hommage à la paix.

Lors de cette cérémonie, le sergent-chef Romain BREVET a remis un titre du mérite à Marine BOZONNET, Didier CONVERT et Emmanuel CARBON ainsi qu'à Maryline MARIN et Anthony PIN, excusés de leur absence. Tous ont quitté le C.P.I.N.I. de Mézériat.

Cette distinction remise pour la première fois les récompense pour la qualité de leur engagement durant leur période de service : réponse opérationnelle, participation aux manœuvres, bon esprit de corps et manière de servir, etc.

Ce titre a été créé lors d'un Comité Consultatif en 2014 sur la proposition du Chef de Corps Romain BREVET qui tenait à honorer, à l'occasion de leur départ, les sapeurs-pompiers méritants dont la durée de carrière inférieure à 20 ans ne permettait pas la remise de médaille.



8 mai 1945 – 8 mai 2015

Le 8 mai 1945, à Berlin, le Général d'Armée DE LATTRE DE TASSIGNY, commandant en chef de la 1^{ère} Armée Française, signait pour la France l'acte solennel de la reddition et la capitulation de l'Allemagne nazie.

70 ans après, des témoins, Albert, né en 1936 et André, né en 1937, racontent :

« Nous étions à l'époque de jeunes enfants mais nous nous souvenons parfaitement combien la vie était difficile dans le pays. Beaucoup d'hommes étaient partis à la guerre, laissant les épouses s'occuper de la ferme.

Nous étions sous l'occupation allemande qui exerçait un contrôle et une surveillance très sévères. C'était la restriction de tout, aussi bien alimentaire que matérielle. Nous avons aussi le souvenir des ravitailleurs - comme on les appelait - qui n'hésitaient pas à venir à vélo depuis Lyon pour emporter une douzaine d'œufs, une livre de beurre et parfois une volaille.

Dans les villages, il n'y avait plus de vie associative ou très peu, souvent clandestine ; les manifestations ou les fêtes étaient interdites, en un mot, il n'y avait plus de Liberté.

Il y avait la peur des Allemands.

Puis en 1943-1944, les troupes françaises et alliées, aidées de la Résistance et du Maquis, commencèrent à repousser l'occupant, au prix de nombreuses vies humaines, de prisonniers ou de déportés. Notre région a peut-être été moins touchée mais des exécutions ont eu lieu et des maisons furent brûlées.

Tant de dures épreuves pour arriver au 8 mai 1945, jour de la Victoire sur l'Allemagne nazie.

Alors dans le pays, ce fut une grande joie, car nous étions redevenus libres : OUI, LIBRES ! Et la Liberté est un bien précieux, très précieux, qu'il ne faut surtout pas galvauder.

C'est une période qui nous a profondément marqués. En ce 70^{ème} anniversaire, honorons la mémoire de tous nos morts, ayons une pensée pour leur courage, leur esprit de sacrifice, leur sens du devoir et leur engagement.

Restons unis et fraternels pour que, tous ensemble, nous poursuivions un long chemin dans la Paix. »

Les Brèves

Réunion publique

Le temps d'échanges élus-habitants qui s'est tenu le 2 avril a rassemblé une soixantaine de personnes. Au programme : les travaux de voirie, d'accessibilité, la future station d'épuration, le Plan Local d'Urbanisme, l'aménagement de cheminements piétons Route de Polliat, les finances de la commune, un rappel des prochaines animations, un point sur les écoles, sur la zone de la Bresse et la zone artisanale projetée à Vaudrenand, les économies d'éclairage public et la vigilance citoyenne. Beaucoup de thèmes abordés dont certains ont suscité des questions de la population. Cette formule interactive pourrait être renouvelée.

Changement d'horaires du secrétariat de mairie

Depuis le 13 avril, les horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie ont été modifiés. Le matin toujours de 8h30 à 12h00, mais l'après-midi il ouvre ses portes (dès la sortie des écoles) de 15h30 à 17h30, du lundi au vendredi.

Mise à jour du plan cadastral

Au printemps, le géomètre du cadastre, agent du Centre Des Impôts Fonciers de Trévoux, a effectué le lever des constructions nouvelles et des extensions de bâtiments sur notre commune, en se rendant parfois chez les propriétaires. Cette opération régulière permet d'assurer l'actualité du plan cadastral.

Du changement à la municipalité

Martine VOLLAND a souhaité être déchargée de ses fonctions d'adjointe ; elle continue le mandat simplement en qualité d'élue. Le Conseil Municipal, lors de la séance du 17 février, a décidé de laisser son poste vacant. Les dossiers liés à l'accessibilité sont désormais suivis par Georges BREVET ; Etienne ROBIN, quant à lui, s'occupe de tous les sujets relatifs à la sécurité.

Population municipale

Comprenant les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, elle est estimée au 1^{er} janvier 2015 à 2111 habitants.

Le prochain recensement physique aura lieu en 2016.

Newsletter et spam

Suite à des problèmes techniques survenus au mois de novembre 2014, certains internautes ne recevaient plus la lettre d'information de Mézériat qui était traitée comme un message indésirable par leur boîte mail. Il est possible que les serveurs l'aient détectée comme une anomalie et la dirigent dans les spam. Il faut donc « dé-spamer » la newsletter...

Mézémag en ligne

Quelques jours après sa distribution, le Mézémag est accessible sur le site mezeriat.fr, dans la colonne de droite de la page d'accueil ainsi que dans la rubrique « le village ». Dans cette dernière, vous trouverez aussi le calendrier des manifestations 2015.



Du neuf à Bassol

Les tables de pique-nique de l'aire de loisirs de Bassol accusant une certaine vétusté, il est devenu difficile de les réparer, c'est donc le choix du neuf qui a été fait. Trois nouvelles tables en pin autoclave, de forme carrée et entourées de quatre bancs, ont été acquises par la commune et le Syndicat d'Initiative et ont pris place à proximité de la route, sous les arbres. La table rectangulaire la plus près de l'aire de stationnement a été conservée et sera réservée à l'accès par un fauteuil roulant.

Les tables au fond près de la rivière seront peut être remplacées elles aussi dans un deuxième temps.

Profitons-en pour des déjeuners en extérieur !

Et attention au respect du matériel...



Vie associative

Le championnat national de twirling-bâton



L'aventure a commencé début 2013, une idée folle selon certains, un projet un peu insensé pour d'autres, mais au final, pour l'Eveil Twirling de Mézériat, de merveilleux moments partagés, forts en émotions depuis le lancement et tout au long de la manifestation jusqu'au dimanche 28 juin. C'est là que sont repartis, au terme de ce beau weekend, tous les clubs venant des quatre coins de France : de la Picardie au Languedoc-Roussillon en passant par la Lorraine, l'Alsace, le Nord-Pas-de-Calais, la Bourgogne, l'Aquitaine, la Normandie, la Bretagne, les Pays de la Loire, notre région Rhône-Alpes et même la Guadeloupe !

Le club de Mézériat est très fier de tous ses twirlers, de ses Bouts de Chou jusqu'aux plus expérimentés, qui ont fait vibrer à chaque lancer de bâton, que ce soit en compétition ou pendant la Fête de Nuit devant près de 2500 personnes à Ekinox !

Pas moins de 1450 compétiteurs, 81 juges et plus de 1500 accompagnateurs ont fait le déplacement. A la clé quelques trophées remportés par notre club local : 2^e place en Duo D (Mylène FROMONT et Céline PITRE), 3^e place pour les Cadettes Honneur, 5^e place pour les Grands Prix et 6^e place en finale en Duo C (Maëlle et Chloé VICCUNA). Et surtout de merveilleux souvenirs, sans oublier d'éternels remerciements aux 200 bénévoles qui ont œuvré à la réussite de cet événement formidable et inoubliable pour le club.



Une dégustation appréciée

Par un froid dimanche de février et pour la première année, la Société de Chasse a proposé une vente de charcuterie artisanale. Ce ne sont pas moins de 252 barquettes de boulettes de viande, 200 de civier et 170 de pâté de sanglier qui ont été vendues sur la place du marché. La réalité a dépassé les prévisions et, tôt dans la matinée, les stocks étaient déjà épuisés.

Ce sont des cuisiniers bénévoles qui ont permis la réussite de cette manifestation et les consommateurs ont été satisfaits de la qualité des produits.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine !

Nos Amis montfalconnais

Pour la traditionnelle manifestation de la Fête des Mères, la messe a été célébrée à la chapelle de Montfalcon par le Père Gilbert DIKAMBI, notre nouveau prêtre.

Puis tout le monde s'est retrouvé pour la vente de tartes et la buvette entre amis sous le chapiteau, au son entraînant de la Banda.

Un bouquet a aussi été remis à deux nouvelles mamans du quartier. Comme toujours, les bénéfices récoltés serviront à l'entretien et

au fleurissement de la chapelle, assurés par les bénévoles depuis des décennies.

A noter que la chapelle ouvre ses portes de 8h à 18h :

- chaque week-end du 1^{er} avril au 30 septembre
- tous les jours en juillet et en août

Les curieux et les visiteurs peuvent venir admirer ce charmant patrimoine, ses peintures intérieures et ses vitraux rénovés il y a 2 ans seulement.

Solidarité pour Madagascar

En février 2015, l'association Tonga Soa a été partenaire avec les étudiants du lycée agricole SANDAR de Limonest. Ensemble ils ont réalisé une canalisation dans le cadre d'une action de solidarité internationale en rapport avec la fin de leur cursus « B.T.S. Gestion de l'eau ». Ce fut un voyage éprouvant pour rejoindre le site de l'Association : 20 h pour 380 km sur une route difficile puisqu'il y a eu deux mois de pluie continue cette année après 4 ans de sécheresse !



Et de trois !

Décidément Mézéri-Arc honore sa commune en devenant champion départemental pour la troisième fois consécutive ! Signalons que l'association souhaiterait renforcer ses rangs d'archers adultes pour la saison 2015/2016. L'effectif chez les jeunes est lui tout à fait satisfaisant pour l'instant.



Des échos retentissants du Tennis de Table !

Retour de Mézériat en pré-nationale

Après une saison compliquée ponctuée de blessures, d'absences et de tirages de poules pas forcément à son avantage, l'équipe 1 du S.T.T.M. accède en pré-nationale.

Cette montée, les hommes de Fabien LOPES ont été la chercher à la force du poignet lors des barrages à Sallanches, en mai dernier. C'est une belle récompense pour le club qui retrouve ce niveau un an après l'avoir perdu...

Bravo à Jeremy LIODENOT, Maxime AUFFRET, Fabien LOPES, Guillaume PARSUS et Pierre REY.



l'année les meilleurs joueurs français. Cette bonne nouvelle garantit à l'école de formation du club une reconnaissance certaine. Par ailleurs il a obtenu une belle médaille de bronze au Championnat de France des moins de 15 ans en mai 2015.

Nouveauté sur la toile

Suite à la demande des pratiquants et à l'augmentation de l'audience sur son site internet, le club a mis en place un nouveau site un peu plus ludique et plus à la page. Celui-ci est en lien direct avec la page Facebook, favorisant davantage l'impact des communications du club.

La campagne pour la rentrée 2015 (inscriptions, spots, informations...) commencera le 1^{er} août. (www.sttmezeriat.fr / Facebook : STT Mézériat).



Florian BOURRASSAUD continue son ascension

Même si Florian a quitté le club en juin 2014, il garde une affinité réelle pour Mézériat. Il n'est pas tout à fait parti puisque Thibault LECHELLE s'occupe toujours de lui au niveau national et dans l'accompagnement de son projet sportif. C'est donc avec beaucoup de fierté que le club a appris la récente sélection de Florian BOURRASSAUD au Pôle France de Nantes la saison prochaine. Ce centre sous l'égide de la F.F.T.T. entraîne toute

Tennis club : honneur aux féminines



Depuis ces dernières années, les féminines de Mézériat réalisent des performances qui leur ont permis d'accéder au plus haut niveau départemental en 2014.

Dans le sillage de Carole ROBIN et Anne-Laure SABATIN, Marion CHEVRY et Chryslaine CHAVANEL ont poursuivi cette ascension. Les résultats s'enchaînent sur le plan individuel et on les retrouve régulièrement dans les phases finales des tournois seniors de la région. La jeune génération pousse également avec Gwenaëlle DOS SANTOS et Elsa THEVENEAU qui, dans la catégorie 13/14 ans, trustent depuis 2 ans les victoires en tournoi.

Ces résultats se confirment par leurs classements, en effet 7 joueuses se situent entre les classements 15/2 et 30 !

Des Mézériaties à Saint-Petersbourg



Le Diam's Club est un club de danse basé à Peronnas ; l'un de ses entraîneurs est Fred FAYARD, professeur de danse et habitant de Mézériat. Le 30 mai dernier, c'est un groupe de 16 danseuses (entre 14 et 18 ans), dont un quart de l'effectif est issu de notre commune, qui s'est déplacé au championnat du monde de Formation rock synchronisé.

Ainsi Lilou FAYARD, Léa LACHAUME, Emilie et Claire VIVIAN se sont envolées pour Saint-Petersbourg pour y décrocher, avec leur équipe, une dixième place face à l'âpre concurrence russe. Beau classement pour une première participation : bravo aux « Diamond's » !

Elles ont ensuite participé au championnat de France à Valbonne (Alpes Maritimes), le 13 juin, et remporté une brillante médaille d'or !



Vie scolaire

Comme des poissons dans l'eau

Les belles journées de printemps pointant leur nez, la natation s'invite au programme scolaire des classes de C.P. et de C.E.1.

Les enseignants seuls ne suffisant pas pour encadrer une telle activité, ils sont assistés par des parents titulaires d'un



agrément. Celui-ci a été obtenu à l'issue d'une demi-journée de formation pédagogique et d'une épreuve permettant de s'assurer de leur aisance dans l'eau.

Ainsi, une fois par semaine, les enfants se rendent en car à la piscine de Vonnas, à condition

bien sûr que le soleil brille ! Si certains se jettent à l'eau avec témérité, d'autres adoptent un comportement plus prudent... Mais passés ces premiers instants de doute, tous finissent par barboter comme des poissons dans l'eau !

Les sorties scolaires

Grâce au Sou des Ecoles, les enfants bénéficient en fin d'année d'une sortie scolaire. Chaque enseignant choisit une activité pour sa classe :

- Christine SCHMITTER s'est rendue avec ses petits élèves à la Ferme de la Mare CAILLAT à Saint-André-d'Huiariat où ils ont appris à travailler la laine du mouton,



- la classe de Cristilla VELLARDI a fait un atelier sur les cinq sens au musée de Brou,
- les élèves de Mireille LOUIS ont visité Pérouges : atelier héraldique (présentation des armoiries de la ville et création d'un blason) et visite guidée de la Cité par une dame habillée comme en 1536 !



- les C.P. et les C.E.1 ont visité le musée de Treffort-Cuisiat et se sont initiés à l'accrobranche de la Grange-du-Pin,
- les C.E.2 se sont rendus à Solutré,
- les C.M.1 et les C.M.2 sont allés au musée de Lochieu pour une découverte du Bugey.

Pour toutes les sorties, le restaurant scolaire se charge de préparer les pique-niques. Hervé CLEMENT, responsable de la cantine, a innové cette année et les enfants ont pu déguster de bonnes salades composées.

Les olympiades de l'école élémentaire

Elles se déroulent traditionnellement à la fin de l'année scolaire sur le stade de football. Durant une matinée, des équipes mixées en âge dont chacune s'est choisie un nom original, s'affrontent sur des défis sportifs ou intellectuels divers et variés. Le parcours d'activité est rythmé par les coups de sifflet indiquant le passage à l'épreuve suivante. Chaque équipe cherche bien sûr à remporter la victoire. S'étant bien dépensés, les écoliers reprennent leur souffle à l'ombre des chênes et dévorent leur pique-nique bien mérité !



Le permis internet



La sensibilisation aux dangers d'internet est primordiale pour assurer la sécurité des usagers. Nos C.M.2 ont pu bénéficier d'une action conduite par la gendarmerie nationale financée par Axa Prévention. Les règles de prudence à respecter ont été

énumérées : ne jamais échanger avec des inconnus, ne jamais communiquer ses renseignements personnels, ne jamais céder au chantage, etc.

Le 16 juin, le permis internet a été décerné à tous les enfants de la classe qui ont répondu avec brio au questionnaire. Ceux-ci disposent désormais de toutes les clés utiles à leur protection : espérons qu'ils en fassent usage !

Echange Polliati-Mézériati



Depuis plusieurs années, un échange a lieu entre les C.M.1 de Polliat et de Mézériat. Chaque élève a un correspondant dans le village voisin : ils s'échangent des courriers, les enfants de Polliat viennent, lors d'une journée, découvrir Mézériat et vice-versa et ils font une sortie commune généralement à Bourg-en-Bresse. Cet échange demande aux

élèves un effort de rédaction et une ouverture vers l'autre. Il crée du lien entre des enfants habitant dans des villages mitoyens, qui n'iront pas au collège ensemble mais qui se retrouveront peut-être au lycée. Il peut être les prémices d'une belle amitié si affinité...

Bienvenue à...

... Julien DUCROZET,

né à Mézériat il y a 27 ans et habitant Route de Polliat.

Avec en poche un bac pro Systèmes Electronique Numérique, un titre professionnel de spécialisation en Audiovisuel Grand Public et après plusieurs années d'expérience dans une société spécialisée, il a décidé de créer sa propre entreprise.

Il intervient pour les installations d'antennes, de paraboles, de télévisions et en dépannage pour tout ce qui est automatisme et informatique.

Julien propose également son aide dans le bricolage, la tonte de pelouse, la livraison des courses ... Tous ces « services à la personne » sont déductibles des impôts.

... au Père Gilbert DIKAMBI



Le Père DIKAMBI entouré des maires de Chaveyriat, Vandeins et Mézériat.

**Presbytère de Vonnas
109 Rue Eugène DUBOIS - Tél. 04 74 50 02 53**

Né en 1957 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), il est ordonné prêtre en août 1986 à la cathédrale Notre-Dame du Congo. Il a donc aujourd'hui 58 ans et 29 ans de sacerdoce. Licencié en philosophie et en théologie morale, il a assumé les charges pastorales dans des paroisses et dans le diocèse en tant que vicaire, curé, doyen, membre du conseil presbytéral et conseiller épiscopal de son pays.

Arrivé à Londres en 2004 comme aumônier de la communauté francophone et africaine, il est envoyé en France dans le diocèse de Belley-Ars en fin d'année 2006.

Depuis, il a exercé la fonction de curé dans le groupement de Saint-Etienne-du-Bois puis celui de Challex, dans le Pays de Gex, jusqu'en 2014. Aumônier des scouts de France en 2014-2015, **il a été confirmé très récemment curé du groupement paroissial de Vonnas par Monseigneur Pascal ROLAND.**



**Tél. 06 25 27 09 63
E-mail : ducrozetservices@sfr.fr**

...Christophe MILLESCAMPS,



**175 Chemin de Poyet
Tél. 06 99 38 56 07 • E-mail : ramonage01@orange.fr**

qui propose ses services en ramonage et travaux de fumisterie.

Employé en métallerie-serrurerie depuis plus de 10 ans, il a souhaité diversifier son activité. Ayant suivi une formation, Christophe décide, à 42 ans, de se mettre à son compte en mai 2015. Sa spécialité consiste à entretenir les conduits de fumée (cheminées, chaudières à granules ou à fioul, etc.) et à installer tubages et gainages de conduits, dans le neuf ou la rénovation.

Habitant depuis 17 ans à Mézériat, Christophe est aussi engagé dans le corps des sapeurs-pompiers de la commune et a déjà assisté à des incidents dus au défaut d'entretien d'appareils de chauffage et de leurs tuyaux de raccordement. Rappelons que ceux-ci doivent être régulièrement vérifiés, nettoyés et réglés au moins une fois par an (se reporter à la réglementation en vigueur).

Eclairage public

L'éclairage de la commune comprend 367 points lumineux répartis sur les voies publiques et dans un certain nombre de lotissements. L'entretien se fait tous les 2 à 3 ans avec le remplacement de toutes les lampes, puisque la durée de vie d'une ampoule est de 8000 heures et que la durée moyenne d'éclairage (entre été et hiver) est de 10 heures par jour.

Aussi les points lumineux seront tous nettoyés et remplacés au deuxième semestre 2015.

Ce travail est effectué par une entreprise agréée, affiliée au S.I.E.A. à qui revient la compétence. Elle doit être équipée d'une nacelle, avoir du personnel habilité et le certificat de conformité. Les ampoules sont ensuite remises à une société de recyclage.

Cette année, ce sont aussi les boules à vapeur de mercure (interdites depuis le mois de mars) qui vont être remplacées par des lanternes basse consommation (au sodium) dans le lotissement du Grand Sorbier et Chemin des Badelles. De même pour les lampes du lotissement Delphin aussi obsolètes. Ce sont 26 points qui seront donc changés.

Après la Route de Vaudrenand et le quartier de la Tuilerie, le conseil municipal, sur proposition de la commission travaux, a décidé de poursuivre les économies d'énergie en diminuant les heures de fonctionnement des lampes sur les voies communales.

La mise en effectivité se fera le lundi suivant le weekend du changement d'heure (26 octobre). L'interruption interviendra entre 23h30 et 5h30 le lendemain matin.

Les quartiers concernés seront : les Pigots, Vaudrenand, les Covettes, le lotissement Delphin, Chemin de la Mare, Rue des Nallins, Chemins de la Pernette et de Bayard, Montfalcon, Route de Fay et le hameau de Fay, Route de Vonnas entre la sortie de l'agglomération et la Féole, les Curtallins.

Pour la route de Polliat, elle aussi concernée, cette mesure prendra effet avec les travaux de sécurisation.

Le centre du village, la Route de Chaveyriat et la Route de l'Effondras resteront éclairés toute la nuit.

Lanternes
au sodium



Boule à vapeur
de mercure

La télérelève

Notre distributeur d'eau potable ALTEAU a procédé à la pose d'émetteurs sur tous les compteurs d'eau de la commune afin de mettre en place la télérelève. Il s'agit d'un nouveau service aux abonnés : ALTEAU pourra détecter les surconsommations (en cas de fuite ou lors du remplissage d'une piscine par exemple) et alerter sans délai, par S.M.S., le client concerné. Chaque abonné aura accès au suivi en temps réel de sa consommation sur internet. Ce dispositif devrait être opérationnel d'ici l'automne.

Routes 2015

En divers endroits de la commune, les routes bénéficieront d'un reprofilage, c'est-à-dire une réparation des affaissements de la chaussée. Les travaux auront lieu à la rentrée de septembre.

Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Il est utile de rappeler à tous les commerçants, artisans, professions libérales, ..., que les dossiers de mise aux normes accessibilité des établissements qui reçoivent du public (E.R.P.) doivent impérativement être déposés en mairie avant le 27 septembre 2015.

Les chambres consulaires et les syndicats professionnels peuvent apporter leur aide pour élaborer cet Ad'AP.

Liens utiles : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.accessibilite.gouv.fr

Route de Polliat

En mars, le conseil municipal, après mûre réflexion, s'est positionné pour l'enfouissement des réseaux secs Route de Polliat. Les installations électriques, de télécommunication et d'éclairage public vont donc disparaître du paysage pour des raisons sécuritaires et esthétiques, comme c'est déjà le cas Route de Vonnas, Route de Chaveyriat, Route de Vaudrenand, etc.

Les travaux, orchestrés par le S.I.E.A. (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain) débuteront à l'automne et seront financés par une subvention du même syndicat et par la commune.

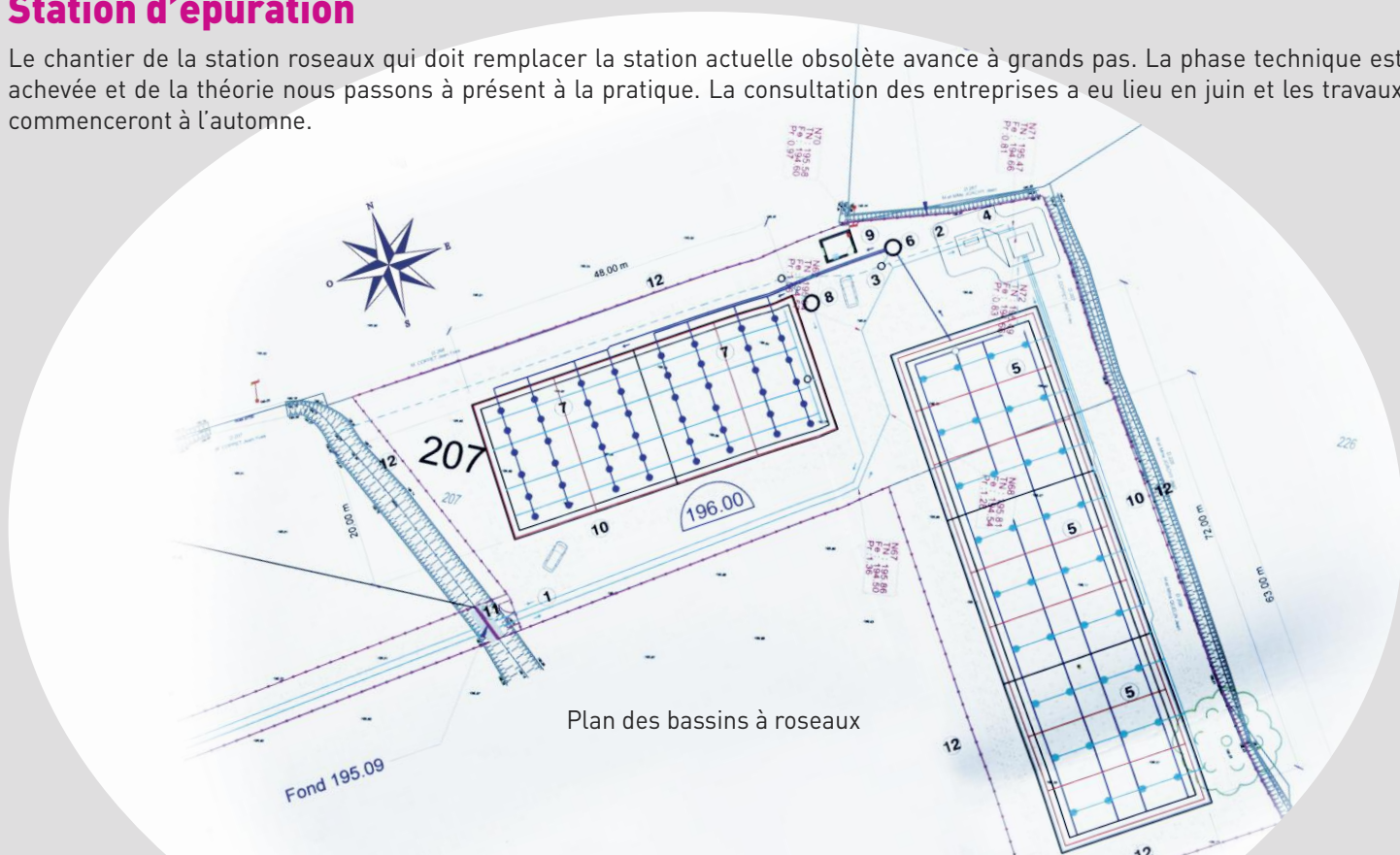
Un projet d'aménagement de cheminements dits doux a aussi été étudié avec le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain) puis avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour sécuriser le déplacement des piétons vers le centre du village (notamment les enfants issus du lotissement LOGIDIA). Différents dispositifs de ralentissement seront installés pour limiter la vitesse automobile dans ce quartier. La consultation d'un maître d'œuvre puis des entreprises pourrait commencer cet été pour des travaux qui débuteraient en fin d'année.

Les panneaux d'entrée et de sortie de l'agglomération ont été déplacés à hauteur des dernières villas de cette voie (rappel : dès le panneau, la vitesse est limitée à 50 km/h !) et les arrêts de bus pour les collégiens vont être signalés.



Station d'épuration

Le chantier de la station roseaux qui doit remplacer la station actuelle obsolète avance à grands pas. La phase technique est achevée et de la théorie nous passons à présent à la pratique. La consultation des entreprises a eu lieu en juin et les travaux commenceront à l'automne.



Environnement

Vos toilettes ne sont pas des poubelles !!!

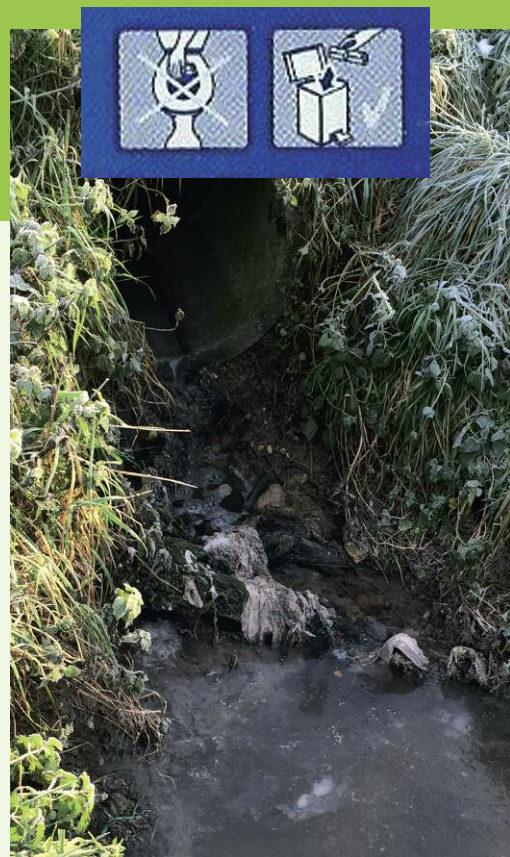
Au départ, « le tout à l'égout » ou assainissement collectif permettait d'évacuer les eaux de nos toilettes ainsi que les eaux usées ménagères.

Aujourd'hui, avec la multiplication des produits issus du développement industriel, les réseaux d'assainissement reçoivent un très grand nombre de substances à l'origine de dégradations importantes et de dysfonctionnements des stations d'épuration.

Voici une liste (non exhaustive !) de produits qui NE DOIVENT PAS être jetés dans la cuvette des toilettes, évier ou grilles d'égouts mais doivent être IMPÉRATIVEMENT déposés dans la poubelle ou en déchèterie.

- Lingettes de tous types (nettoyage, hygiène), serviettes jetables, en papier ou textile ;
- Protections féminines (tampon, applicateur, emballage, serviette hygiénique...), préservatifs, couches pour bébés ;
- Graisses et huiles domestiques ou professionnelles (bac à graisse des restaurateurs) ;
- Huiles de vidanges, solvants, fonds de peinture, acides et produits chimiques ;
- Produits phytosanitaires de jardin et notamment les désherbants ;
- Médicaments en tout genre.

Ce geste simple et éco-citoyen permettra aux réseaux d'assainissement et aux stations d'épuration de fonctionner correctement pour le bien de chacun et la préservation du milieu naturel.



Stop aux incivilités !

Nous enregistrons toujours un nombre important de dépôts sauvages aux pieds des colonnes de tri. Ceux-ci, constitués d'ordures ménagères destinées à nos poubelles, ainsi que de déchets devant être apportés en déchèteries ou mis dans les colonnes, font l'objet d'une surveillance accrue de la part de nos services et de ceux de la communauté de communes. Tout contrevenant identifié pourra être poursuivi selon les procédures légales en vigueur : les frais de nettoyage lui seront facturés au prix de 135 € et il s'expose à des poursuites pénales (art. R 635-8 du code pénal qui prévoit une amende pouvant atteindre 1500 €).

Rappels :

- **Les déchets ne doivent pas être déposés en dehors des contenants** notamment pour des raisons d'hygiène (rats, insalubrité). Si les contenants sont pleins, il faut les apporter dans un autre point de dépôt ou les remmener chez soi (et ne pas les laisser sur place).
- Afin de limiter les nuisances sonores et respecter la quiétude des voisins, il est très recommandé d'**éviter les dépôts après 22h.**



Bruits de voisinage

Des plaintes d'habitants arrivent régulièrement en mairie concernant notamment les aboiements de chiens ou le bruit des tondeuses en dehors des tranches horaires autorisées.

Le code de santé publique (article R. 1334-31), stipule :

"Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité".

L'article R. 1337-7 précise quant à lui que le fait d'être à l'origine d'un tel délit est passible d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de troisième classe (montant maximal : 450 €).

Petit rappel :

Un arrêté municipal autorise l'utilisation d'appareils ou engins bruyants :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h30,

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,

Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Concernant les chiens, il existe dans le commerce des colliers anti-aboiements très efficaces.

Marre des crottes sur les trottoirs !

Un autre désagrément récurrent affecte nos habitants, ce sont les crottes sur les trottoirs. Laisser son chien faire ses besoins où bon lui semble est un manque de respect d'autrui.

Nous n'avons pas de canisettes sur la commune (nous sommes à la campagne !) et il suffit de s'éloigner des zones urbanisées pour promener son chien ou d'avoir une poche plastique sur soi pour ramasser les déjections et ainsi assumer jusqu'au bout le fait d'avoir un animal.

Depuis le 1^{er} juillet 2008, tout propriétaire de chien risque une amende au cas où il ne ramasserait pas les déjections de son cher toutou. Selon les circonstances, l'amende peut aller de 11 à 250 € (article 61 du règlement général de police).

Rappelons aussi que le maire et ses adjoints sont officiers de police judiciaire !

Gare aux divagations ...

Par mesure de sécurité avant tout, les chiens ne doivent pas être laissés en liberté dans la commune. Le maire et ses adjoints ont tout pouvoir pour faire saisir par la fourrière les animaux errants (article L 211-22 du code rural).

L'article L 211-23 stipule : « Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. »

La commune de Mézériat a signé une convention avec la S.P.A. de Lyon qui se charge d'accueillir et de garder (sur le site de Dompierre-sur-Veyle) les chiens errants trouvés en état de divagation sur le domaine public, ceci sur demande émanant d'un agent ou d'un élu habilité à cette fin par la mairie.

(NB : Une réglementation s'applique aussi aux chats)

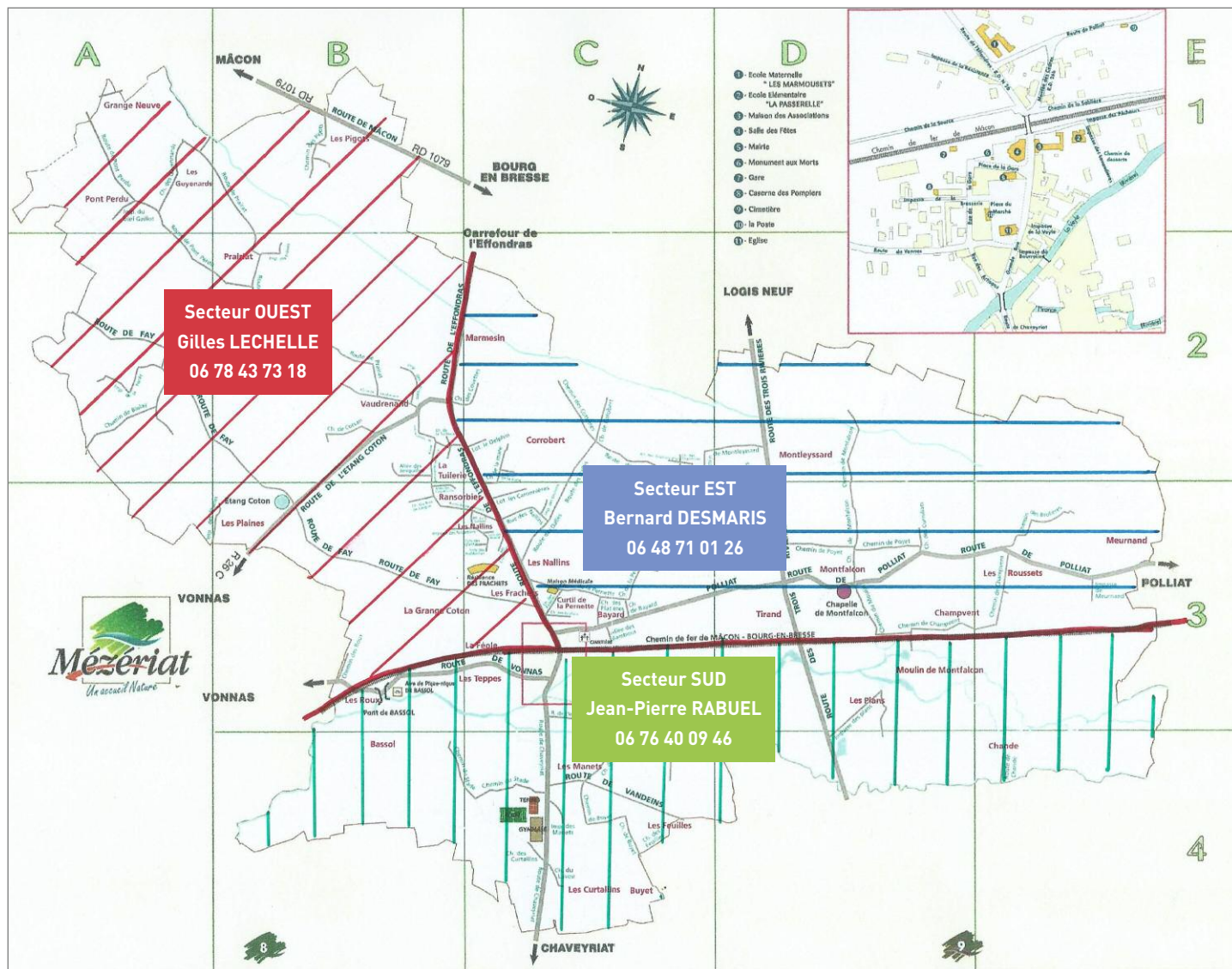


... et gare aux pièges

Dans le cadre de la lutte contre le ragondin et le renard (porteur de l'échinococcose, maladie transmissible à l'homme), des opérations de piégeage réalisées par des personnes assermentées sont en cours dans différents lieux de la commune.

Attention danger, il est fortement recommandé de ne pas toucher aux pièges et de ne pas laisser divaguer les animaux domestiques.





Vigilance contre les cambriolages

Plusieurs cambriolages ont été recensés au premier semestre 2015.

En décembre 2014, Mézériat a signé la convention avec la gendarmerie pour le dispositif "participation citoyenne" qui a pour but de lutter plus efficacement contre la délinquance. Il est fondé sur le partenariat entre les services de l'Etat (préfecture, gendarmerie, police), et les communes et les habitants, particulièrement visés par les délits d'appropriation (vols, cambriolages).

Trois référents-citoyens volontaires contribuent à la vigilance collective. Ils diffusent l'information vers les habitants de leur quartier et la remontent vers les gendarmes. Ces derniers, en liaison étroite avec le maire, alerte les référents de la détection de faits ou de phénomènes particuliers visant un quartier ou un secteur considéré.

Si vous remarquez des actes suspects, la présence inhabituelle de personnes ou de véhicules dans votre quartier, des vendeurs à la sauvette, etc., contactez le référent-citoyen de votre secteur qui collectera tous les faits pour les transmettre à la gendarmerie.

Pour le secteur sud, en dessous de la voie ferrée :

Jean-Pierre RABUEL au 06 76 40 09 46 ;

Pour le secteur nord, à l'est de la Route de l'Effondras :

Bernard DESMARIS au 06 48 71 01 26 ;

Pour le secteur nord, à l'ouest de la Route de l'Effondras :

Gilles LEHELLE au 06 78 43 73 18.

Soyons vigilants entre voisins et faisons preuve de solidarité !



Sécurité sur les routes

Tous les jours, une centaine de jeunes Mézériatis prend le car pour aller au collège ou aux écoles et déambule ou stationne au bord des routes.

La commune a décidé de matérialiser une partie des arrêts de bus, actuellement non repérable par les automobilistes.

Rappelons que les écoliers et collégiens usagers des transports scolaires du Département ont reçu un gilet jaune réfléchissant (offert par le Conseil Général depuis 2013 lors de la rentrée des classes) afin d'être plus visibles. À charge aux parents de convaincre leurs enfants de la nécessité de les porter, car chaque année des accidents sont déplorés à proximité des cars scolaires. En espérant que Mézériat ne soit jamais concerné.

Il est donc fortement recommandé de porter ce gilet sur les trajets entre le domicile et les arrêts de car et notamment lorsque la visibilité est réduite.

La sécurité de nos enfants est primordiale.

Les piétons et les cyclistes sont en danger s'ils sont vêtus de tenues sombres. Particulièrement dans la phase « entre chien et loup », on ne les voit pas ou on ne les aperçoit qu'au dernier moment.

Carrefour de Vaudrenand

Un panneau « stop » et le marquage au sol correspondant vont être installés à l'intersection de la Route de Vaudrenand et de la Route de l'Etang Cotton, supprimant ainsi la priorité à droite.

La mare, quant à elle, va être nettoyée et curée pour améliorer la visibilité.



Entretien des haies

Le long des cheminements piétonniers ou des voies de circulation, on constate parfois des débords de végétation qui nuisent à la visibilité et donc à la sécurité des usagers. Les riverains sont priés de procéder à l'entretien des haies et au taillage de tout ce qui dépasse ou qui retombe sur les voies publiques.



Par ailleurs, la municipalité remercie tous les propriétaires qui tondent régulièrement les abords de leur terrain côté domaine public, contribuant ainsi à la propreté et la sûreté des routes et permettent aux employés municipaux de gagner un temps précieux.

L'ambrosie, une plante à éradiquer



Elle pousse préférentiellement dans les cultures de printemps et plus particulièrement le tournesol, dans les terrains abandonnés, les friches, le long des routes, des voies ferrées, des vergers... Son pollen, libéré d'août à septembre, est très allergisant et il faut procéder à la destruction et l'arrachage dès l'apparition du plant.

La région Rhône-Alpes est la plus touchée de France et les dépenses de santé y sont estimées à plus de 10 millions d'euros. Agir contre l'expansion de l'ambrosie est donc un enjeu majeur de santé publique.

Que faire si j'en vois ?

Sur ma propriété : je l'arrache !

Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : je l'arrache !

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : je le signale à la mairie.

Guy DUPUIT, conseiller municipal, poursuit sa mission de « référent ambrosie » au niveau de la commune et vous pouvez le solliciter.

Pour plus d'informations et pour signaler les zones infestées : <http://www.signalement-ambrosie.fr/> ou au 0 972 376 888.

CHAMPIONNAT DE FRANCE FSCF DE TWIRLING 2015 MÉZÉRIAT - BOURG-EN-BRESSE



Conscrits 2015



Soirée UMM costumée

concours de pêche enfants



Rassemblement
« JE SUIS CHARLIE »